

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITRICE : Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 27 mai 2025

OBJET : **Paiement de la rétroaction de la prime de milieu en CHSLD, en MDA et MA (SCFP et FIQ)**

Le taux des primes en CHSLD, en MDA et en MA a été ajusté et versé conformément aux taux des conventions collectives 2024-2028 depuis la paie débutant le 26 janvier 2025.

En ce qui concerne l'ajout du titre d'emploi de préposé ou préposée à l'unité ou au pavillon (PAU) admissible à la prime depuis la convention collective 2024-2028, ces derniers reçoivent celle-ci depuis le 23 février 2025.

La rétroaction du 1^{er} avril 2023 au 25 janvier 2025, incluant la rétroaction du 16 juin 2024 au 22 février 2025 pour les PAU, sera déposée le 29 mai 2025.

Voici en référence les différents taux applicables :

	Prime non majorée	Prime majorée
1 ^{er} avril 2022	1,52 \$ / heure	2,03 \$ / heure
1 ^{er} avril 2023	1,61 \$ / heure	2,15 \$ / heure
1 ^{er} avril 2024	1,66 \$ / heure	2,21 \$ / heure

Merci de votre collaboration.

NL